

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE359

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme,
M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet,
Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif au financement des énergies marines renouvelables. Ce rapport évalue les modalités de mise en œuvre, les besoins de financement, et les bénéfices pour le déploiement des énergies marines renouvelables que pourrait engendrer la création d'un fonds des énergies marines renouvelables piloté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet la création d'un fonds des énergies marines renouvelables piloté par l'ADEME.

Les énergies sous-marines recouvrent l'énergie marémotrice (énergie des marées), l'énergie hydrolienne (énergie des courants marins), l'énergie houlomotrice (énergie des vagues), l'énergie thermique des mers (exploitant la différence de température entre surface et grande profondeur) et l'énergie osmotique (utilisant le gradient de salinité à l'embouchure des fleuves). La souveraineté industrielle est un enjeu clé de cette filière émergente. Notre pays ne peut laisser se répéter pour les

énergies sous-marines l'erreur stratégique qui avait conduit à la délocalisation des usines photovoltaïques européennes au cours des années 2000 et 2010.

Dès lors, dans la compétition internationale, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour protéger et développer l'outil de recherche et développement et de production des systèmes d'énergies sous-marines, notamment des hydroliennes, au service de l'emploi local et de la souveraineté énergétique nationale. A cette fin, nous proposons la création d'un Fonds des énergies marines renouvelables. Nous réitérons cette proposition déjà faite lors du projet de loi de finances pour 2023, mais rejetée. Les règles de recevabilité financière nous obligent à demander un rapport. Mais nous invitons le Gouvernement à se donner les moyens de la planification écologique.